Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-265600684-20261105-DS20261103-DE

Henbont
Hennebont
Centre Communal d'Action Sociale
Kreizenn Obererezh Sokial ar Gumun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'HENNEBONT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni le 05 novembre 2026 à 18h30 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 13

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4ème Adjointe à la Culture, au Patrimoine et à la Vie Associative,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Éliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Madame Martine VALLÉE, Membre du Club de l'Amitié,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 4

- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale, pouvoir donné à Monsieur BRUNET Jean-Charles,
- Madame Aude SPINDLER, Vice-présidente déléguée, pouvoir donné à Madame LE THOER,
- Madame Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots, pouvoir donné à Madame LE CARRER,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC, pouvoir donner à Mme FAURE.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-265600684-20261105-DS20261103-DE

N°DS20261103

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS 2026 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

NOTE DE SYNTHÈSE

Les décisions modificatives ont pour vocation de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions ou les affectations budgétaires et ainsi permettre la prise en compte des éléments nouveaux non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le projet de décision modificative N°1 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour 2026 concerne :

- L'ajustement des crédits en recettes de la section d'investissement pour prendre en compte les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que la recette de FCTVA et en ajustant le compte des autres immobilisations en dépenses.
- Les ajustements de la section de fonctionnement pour les dépenses : charges de personnel (+ 12 000 €), les charges de gestion courante (- 4 989 € dont + 20 046 € pour régulariser une recette comptabilisée 2 fois en 2025 et un ajustement de la Décision modificative sur le compte prévu pour accompagner financièrement les budgets annexes), charges financières (+ 5 000 € pour tenir compte de l'utilisation de la ligne de trésorerie et de la hausse des taux d'intérêts), Opérations d'ordre (+ 1715 € pour les dotations aux amortissements et aux provisions).
- Les ajustements de la section de fonctionnement pour les recettes : Remboursement de rémunération (+ 15 000 € remboursement d'assurance pour un agent absent remplacé ce qui explique également l'augmentation du budget des charges de personnel), prise en compte de la notification de l'aide FSE pour le chantier d'insertion qui est inférieure à la demande initiale de 6 324 €, ajustements des autres recettes (chapitres 70 et 77) de + 5 035 €.

Section d'investissement		
Dépenses	**Chapitres - Natures**	**Montants**
	21 - 2188 Autres immobilisations	+ 2 105 €
Total Dépenses		**+ 2 105 €**
Recettes	040 - 1542 Provision pour CET	+ 1 215 €
	040 – 4962 Dépréciation des comptes débiteurs	- 500 €
	28188 - Amortissement des autres immobilisations	+ 1 000 €
	10 - 10222 FCTVA	+ 390 €
Total Recettes	**Total Recettes**	**+ 2 105 €**
Section de fonctionnement		
Dépenses	**Chapitre - Natures**	**Montants**
	012– Charges de personnel	+ 12 000 €
	65 – 657382 Subventions aux budget annexes	- 25 035 €
	65 – 65888 Autres charges	+ 20 046 €
	66 – 6615 Intérêts sur compte courant	+ 5 000 €
	042 – 6811 Dotation aux amortissements	+ 1 000 €
	042 – 6815 Dotation aux provisions	+715 €
Total Dépenses	**Total Dépenses**	**+ 13 726 €**
Recettes	**Chapitre - Natures**	**Montants**
	013 – 6419 Remboursement sur rémunération	+ 15 000 €
	70 – 70841 Refacturation de personnel	+ 3 300 €
	70 – 7088 Produit d'exploitation	+ 1 000 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-265600684-20261105-DS20261103-DE

	74 – 74771 FSE	- 6 324 €
	77 – 773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 745 €
	75 - 75888 Autres produits	+ 5 €
Total Recettes	**Total Recettes**	**+ 13 726 €**

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),
Vu la nomenclature M57,
Vu la délibération DS20260303 du Conseil d'administration du 3 mars 2026 adoptant le Budget primitif du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ➔ **D'ADOPTER la décision modificative N°1 du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus,**
- ➔ **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du C. C. A. S.,

ip
Jean-Charles BRUNET
ORDONNATEUR
12 nov. 2026

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr